

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20251219-004122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ville de Revel

---

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du conseil municipal**

---

**Objet** : Actualisation des provisions pour litiges et contentieux

N° 004.12.2025

**Rapporteur :**  
**Martine MARÉCHAL**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 décembre 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 26

**Présents**

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARÉCHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Robert CLÉRON, Caroline MASSON

**Absents excusés**

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Patricia DUSSENTY

Frédéric GALINIE a donné procuration à Jérôme GARCIA

Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS

Marie ARGENCE a donné procuration à Laurent HOURQUET

Bertrand JAULIN a donné procuration à Marielle GARONZI

Jean-Louis CLAUZEL, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN,

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la comptabilisation de provisions pour risques et charges. Ainsi, les collectivités ont l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré, quelle que soit sa nature. Les provisions pour litiges et contentieux visent à anticiper la charge probable d'un litige à hauteur des risques estimés.

Plusieurs provisions pour litiges et contentieux ont été constituées. La dernière mise à jour de celles-ci portait le montant total provisionné à 157 720 €.

Délibération	Total provisions	Contentieux Marché de plein vent	Contentieux en Berny	Contentieux travaux publics	Contentieux ressources humaines	Contentieux urbanisme
N013.03.2021	101 500 €	1 500 €	50 000 €	5 000 €		
N003.09.2022	- 1 500 €	- 1 500 €				
N008.12.2024	57 720 €	38 720 €		31 000 €	30 000 €	3 000 €
<b>Total</b>	<b>157 720 €</b>	<b>38 720 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>36 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>3 000 €</b>

Au regard de l'évolution de ces risques, il convient d'actualiser ces provisions.

Délibération	Total provisions	Contentieux Marché de plein vent	Contentieux en Berny	Contentieux travaux publics	Contentieux ressources humaines	Contentieux urbanisme
N013.03.2021	101 500 €	1 500 €	50 000 €	5 000 €		
N003.09.2022	- 1 500 €	- 1 500 €				
N008.12.2024	57 720 €	38 720 €		31 000 €	30 000 €	3 000 €
Proposition	- 33 720 €	- 38 720 €			5 000 €	
<b>Total</b>	<b>124 000 €</b>	<b>0</b>	<b>50 000 €</b>	<b>36 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>3 000 €</b>

Sur proposition de madame Martine MARÉCHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approver l'actualisation des provisions pour litiges et contentieux pour un montant total de 124 000 €. Cela se constatera par une reprise sur provisions de 38 720 € et par une dotation aux provisions de 5 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » et 7815 « reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement ».

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 18 décembre 2025

Le maire

Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance

François LUCENA